



Trägerschaft eidgenössische Prüfungen der Mitarbeitenden im Justizvollzug
Organe responsable des examens fédéraux pour le personnel de l'exécution des sanctions pénales
Organo responsabile degli esami federali per il personale dell'esecuzione delle sanzioni penali

Rapport de qualité « Examen professionnel supérieur 2021 »

**Experte / expert en management du
domaine des privations de liberté**

Fribourg, mai 2022

Commission d'assurance qualité et Secrétariat « Examens »



Management summary

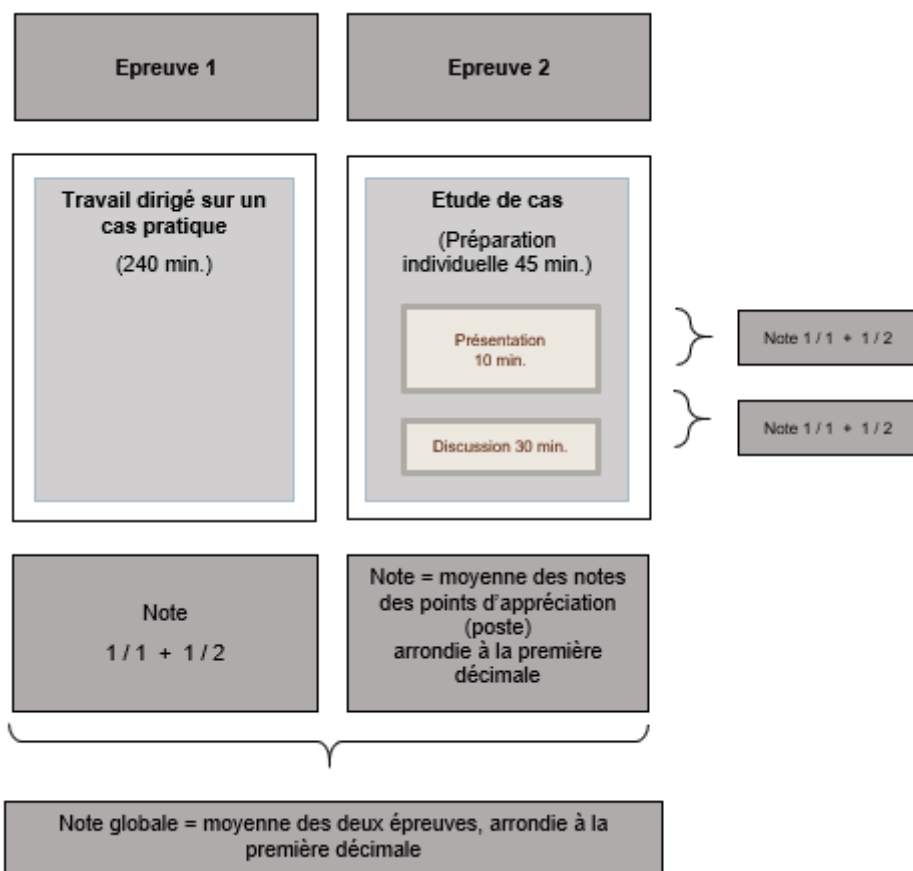
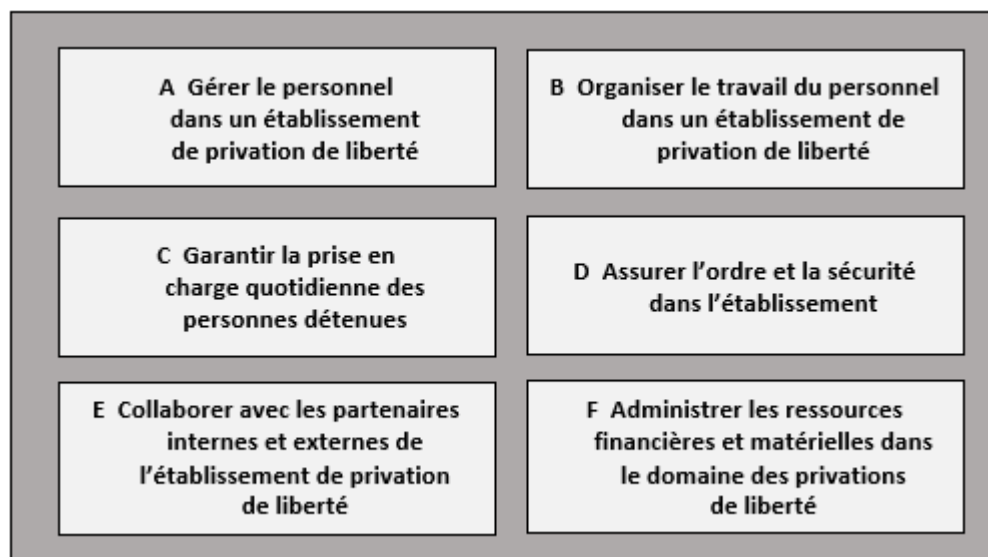
Révision de l'examen professionnel supérieur

La révision de l'examen professionnel supérieur a débouché sur de nouveaux documents de base : profil de qualification, règlement d'examen et directives relatives au règlement d'examen. Ces documents ont déjà été signés par l'organe responsable des examens fédéraux pour le personnel de l'exécution des sanctions pénales [efsp], né de la séparation entre la formation (Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP) et l'examen. Assumée par le Secrétariat « Examens », la direction opérationnelle des examens fédéraux est confiée au CSCSP dans le cadre d'une convention de prestations.

La formation des cadres devient le cours préparatoire à l'examen professionnel supérieur. Elle marque le début de la nouvelle formation basée sur le nouveau profil de qualification au printemps 2019.

Parallèlement au début de la formation des cadres débute le développement détaillé du premier examen professionnel supérieur selon la nouvelle structure, la nouvelle forme et le nouveau contenu pour la session d'examen 2021.

Dans le cadre de l'examen professionnel supérieur, les compétences des expert·e·s en management du domaine des privations de liberté des six domaines opérationnels suivants sont examinées dans le cadre de deux épreuves :





Candidat·e·s à l'examen professionnel

Les candidat·e·s sont préparés de manière centralisée à l'examen professionnel supérieur dans le cadre de la formation des cadres au CSCSP. L'organe responsable efsp leur transmet les informations requises sur les conditions-cadres de la session d'examen ainsi qu'un examen blanc pour qu'ils/elles aient une idée plus claire de l'examen concret et puissent mieux s'y préparer. Tous les candidat·e·s ont passé l'épreuve écrite en même temps dans les locaux d'examen centraux. Ils/elles ont effectué l'examen oral sous la forme d'une présentation et d'une discussion avec les experts. Ils/elles ont été informés dans les meilleurs délais des résultats d'examen et des possibilités de recours, y c. la consultation des examens écrits. La consultation n'a donné lieu à aucun recours.

Expert·e·s d'examen

Les expert·e·s d'examen ont été recrutés et mandatés dans le cadre de l'examen professionnel supérieur 2021 conformément au profil d'exigences de l'organe responsable efsp. Le manuel de l'organe responsable efsp sert de guide pour le travail des expert·e·s d'examen. En outre, la formation réalisée dans le cadre de la session d'examen (sur la base des épreuves d'examen concrètes) qualifie et soutient les expert·e·s dans l'exercice de leur activité. Dans le cadre de la réalisation de l'examen professionnel supérieur, les expert·e·s ont mené l'épreuve écrite ensemble au sein d'une équipe en charge des corrections composée d'expert·e·s germanophones et francophones, en se basant sur des consignes de correction et une grille d'évaluation. Les réponses des candidat·e·s nécessitant une interprétation ont été discutées au sein de l'équipe en charge des corrections afin d'harmoniser l'évaluation. Pour l'évaluation de l'épreuve orale, deux expert·e·s sont toujours affectés. Les expert·e·s d'examen évaluent les prestations des candidat·e·s à l'aune d'une grille d'évaluation. Dans le cadre de leur intervention, ils/elles ont effectué une évaluation. Ils/elles se montrent globalement satisfaits de la préparation et de la réalisation de la session d'examen et sont motivés à réitérer cette expérience au cours de l'année suivante.

Commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ)

La commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) a prévu une réalisation

condensée dans le temps de l'examen professionnel supérieur dans les locaux d'examen centraux avec les mêmes conditions pour l'ensemble des candidat·e·s. L'élaboration de l'examen concret et l'établissement des épreuves d'examen, y c. un examen blanc et un exercice pour la journée de remise à niveau des participant·e·s à la formation des cadres, qui a été mise en place en raison du report de l'examen lié à la pandémie de Covid-19, a été développé par le Secrétariat « Examens ». La commission AQ a assuré la surveillance de l'examen sur place. Dans le cadre de la séance d'attribution des notes le 28 septembre 2021, elle a discuté des indicateurs fondamentaux relatifs aux réussites (25) ou aux échecs (7) et approuvé les résultats d'examen. Les candidat·e·s ont été informés de leurs résultats au moyen d'une version révisée du bulletin de notes trilingue et les directions des établissements de privation de liberté ont reçu les résultats d'examen (réussites ou échecs) de leurs candidat·e·s. Dans le cadre de la session d'examen, la commission AQ s'est réunie le 15 octobre 2021 pour un atelier d'une demi-journée afin de procéder à une évaluation générale de la session d'examen 2021. L'objectif était de dresser un état des lieux, de présenter les expériences réalisées, d'analyser les points forts comme les points faibles et d'identifier des points à développer. L'atelier a débouché sur le rapport de qualité détaillé et le Management Summary correspondant.

Analyse globale

La première édition de l'examen professionnel selon le règlement d'examen révisé, qui a eu lieu du 14 au 17 septembre 2021 au Domaine Notre-Dame de la Route, à Villars-sur-Glâne, est une réussite. Les compétences opérationnelles de 32 candidat·e·s ont été examinées par des expert·e·s sous la houlette de la commission AQ. Les candidat·e·s ont traité une étude de cas dirigée dans le cadre d'un examen écrit de 240 minutes. Ils/elles ont également présenté et débattu d'une étude de cas dans le cadre d'un examen oral de 40 minutes. 25 diplômé·e·s (78%) portent depuis le titre d'« experte / expert en management dans le domaine des privations de liberté » avec brevet fédéral.